Le Havre, le 9 février 2017



Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher Conseiller départemental du Havre Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf.: JPL/SG

Madame Nicole KLEIN

Préfète de la Région Normandie
7, place de la Madeleine
CS 16036
76036 ROUEN CEDEX

Madame la Préfète,

Comme vous le savez, le port de pêche du Havre constitue un maillon important de la filière des produits de la mer en Seine-Maritime, la pêche maritime étant un secteur essentiel pour l'activité économique, l'attractivité et l'identité de notre département.

C'est notamment ce qu'il ressort de l'étude réalisée par l'ancienne agence Seine-Maritime Expansion en juin 2016, présentée en Conseil départemental le 4 octobre dernier.

Or, ce port de pêche est confronté à un besoin urgent d'investissements publics qu'une absence d'identification de son autorité administrative compétente pour sa gestion bloque visiblement.

Ainsi, de par la loi et son statut, le Grand Port Maritime du Havre ne s'estime plus compétent en matière de port de pêche, ce que son directeur m'a confirmé ce matin à l'issue du Conseil de développement.

Le Département de la Seine-Maritime le serait de fait, à ceci près qu'il n'a pas délibéré pour adopter cette compétence, d'autant plus que la Région pourrait également le devenir en raison de son positionnement en faveur des ports de dimension régionale et de leurs activités.

Aussi, à ce jour, aucune collectivité ne s'estime compétente pour agir et travailler avec les marins pêcheurs à l'émergence d'un plan d'investissements. Cette situation ne saurait durer, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République étant censée clarifier les compétences administratives et non les compliquer davantage.

Il me serait donc utile de pouvoir connaître la position de l'Etat concernant cette situation, tout en vous suggérant de bien vouloir organiser une réunion sur cette question avec les représentants des différents acteurs concernés. Réunion à laquelle je sollicite d'être invité.

Dans ces attentes,

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de toute ma considération.

Jean-Paul LECOO